

Zones humides

Gestion et entretien des étangs de l'Armagnac

Le Bas-Armagnac est une petite région au réseau hydrographique dense avec une multitude de sources, d'étangs dont certains datent du Moyen-Age, de mares, de prairies humides.... Les étangs constituent des réserves d'eau, servent de ressource piscicole, et sont utilisés pour la pisciculture, l'irrigation, l'abreuvement du bétail, l'agrément... Recueillant les eaux de ruissellement, ils remplissent un rôle hydraulique important : ils ra-

culiers, associations ou collectivités), qui bénéficient gratuitement de conseils de gestion et d'un suivi de leur étang ou de leur mare.

Si vous êtes gestionnaire d'une mare, d'un étang ou d'une prairie humide, et quels que soient leurs usages, la Cellule d'Assistance Technique est là pour vous conseiller.

A travers des visites individuelles sur site ou des réunions d'information, elle vous informe sur le fonc-



lentissent les crues, rechargent la nappe phréatique et participent à l'épuration des eaux. Ce sont des habitats privilégiés pour le cycle de vie et la reproduction de nombreuses espèces liées aux milieux humides comme la Cistude d'Europe. Cette tortue aquatique est en déclin à l'échelle européenne mais est encore bien présente en Bas-Armagnac grâce à son réseau d'étangs.

Depuis 2003, la Cellule d'Assistance Technique aux Zones Humides de l'ADASEA intervient sur 74 communes du Bas-Armagnac et anime un réseau de 125 gestionnaires d'étangs (agriculteurs, parti-

tionnement, la richesse environnementale, la réglementation, et met à votre disposition des documents techniques sur les moyens de gestion. Elle vous accompagne aussi dans des dossiers de demande de subvention pour des travaux de restauration qui peuvent être aidés financièrement à hauteur de 50 %.

Une permanence est assurée tous les premiers vendredis de chaque mois à la mairie de Manciet de 9h30 à 12h.

Contact : ADASEA du Gers, Maison de l'Agriculture, BP 70161, 32003 AUCH Cedex - Tel : 05 62 61 79 50.